



Financé par l'Union  
européenne

# APPEL À PROJETS

DATE LIMITE: 30 SEPTEMBRE 2026

## CIRCULATION DU SPECTACLE VIVANT ET DES MUSIQUES

### SOUTIEN À LA DIFFUSION ARTISTIQUE

Pour les créations d'artistes  
africains

CONNECT & CREATE

PARTENARIATS AFRIQUE-EUROPE POUR LA CULTURE  
AFRIQUE SUBSAHARIENNE

© DR

Mis en oeuvre par :



Liberté  
Créativité  
Diversité



# SOMMAIRE

<b>01</b>	À propos du programme Connect & Create .....	3
<b>02</b>	Objectif de l'appel à projets .....	4
<b>03</b>	Budget et soutien financier .....	5
<b>04</b>	Qui peut candidater ? .....	6
<b>05</b>	Projets ciblés .....	6
<b>06</b>	Projets éligibles .....	7
<b>07</b>	Disciplines concernées .....	9
<b>08</b>	Critères de sélection .....	10
<b>09</b>	Processus de sélection .....	10
<b>10</b>	Conditions de mise en œuvre .....	11
<b>11</b>	Dossier de candidature .....	11
<b>12</b>	Calendrier .....	12
<b>13</b>	Informations et contact .....	12

# 01

## À PROPOS DU PROGRAMME CONNECT & CREATE

**Connect & Create - Partenariats Afrique-Europe pour la Culture est un programme financé par l'Union européenne. Il vise à renforcer les liens culturels entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe à travers une coopération équitable, inclusive et durable.**

Le programme est mis en œuvre par un consortium composé du Goethe-Institut et d'Expertise France, en collaboration avec l'Institut français.

### **Il soutient les dynamiques :**

- de coopération artistique ;
- de circulation des professionnels et des œuvres ;
- de mise en réseau ;
- d'apprentissage mutuel entre acteurs culturels africains et européens.

L'Institut français et Expertise France jouent un rôle clé dans le domaine du spectacle vivant et des musiques en pilotant des actions de mobilité, de coproduction internationale et d'échange pour les artistes et professionnels.



# 02 OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets Connect & Create #Circulation du spectacle vivant et des musiques soutient la diffusion et la circulation des créations artistiques africaines en Afrique et en Europe.

Il vise à :

- renforcer la visibilité des artistes et équipes artistiques africaines ;
- soutenir leur intégration dans les réseaux professionnels internationaux ;
- favoriser leur accès à de nouveaux publics ;
- développer les opportunités de diffusion ;
- contribuer à la structuration du secteur du spectacle vivant et des musiques.



Les projets soutenus pourront prendre la forme :

- de tournées artistiques en Afrique ou en Europe ;
- de programmations dans le cadre de festivals ou de grandes manifestations internationales.

# 03 BUDGET ET SOUTIEN FINANCIER

## ENVELOPPE GLOBALE

445 000 € maximum. Connect & Create se réserve le droit de ne pas attribuer l'intégralité des fonds selon l'évaluation des projets reçus.

## MONTANT DES SUBVENTIONS

Chaque projet pourra bénéficier d'un soutien compris entre :

- 15 000 € minimum ;
- 39 500 € maximum.

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses suivantes pourront être prises en charge :

- frais de transports internationaux, nationaux et locaux des personnes en classe économique ou équivalent ;
- visas ;
- assurances ;
- hébergement ;
- per diem ;
- frais de transport des éléments techniques et scénographiques liés aux spectacles.

## TAUX DE FINANCEMENT

Le soutien accordé ne pourra pas dépasser 70 % du budget global du projet.

Les candidats devront justifier d'au moins 30 % de cofinancement (en numéraire ou en valorisation).

## MODALITÉS DE VERSEMENT

Le financement sera versé en deux tranches :

- 80 % à la signature du contrat ;
- 20 % à la clôture du projet, après validation des rapports narratif et financier.



© Michel Francoise

# 04 QUI PEUT CANDIDATER ?

## PEUVENT CANDIDATER

- entreprises privées ;
- établissements culturels ;
- fondations ;
- autres structures culturelles professionnelles.

## LES STRUCTURES CANDIDATES DOIVENT

- être basées dans un des 47 pays d'Afrique subsaharienne ou dans un des 27 pays de l'Union européenne ;
- disposer d'une existence légale depuis au moins 2 ans ;
- être en capacité de fournir un document officiel d'enregistrement ;
- disposer d'un compte bancaire permettant les virements internationaux ;
- justifier d'une expérience significative dans le domaine du spectacle vivant ou des musiques.

# 05 PROFILS CIBLÉS

## ÉQUIPES ARTISTIQUES

- compagnies de spectacle vivant ;
- ensembles musicaux ;
- collectifs artistiques basés en Afrique.

## ÉVÉNEMENTS

- festivals ;
- marchés professionnels ;
- salons ;
- rencontres professionnelles.

## STRUCTURES DE DIFFUSION

- bureaux de production ;
- développeurs d'artistes ;
- structures d'accompagnement ;
- labels ;
- salles de spectacle ;
- espaces culturels.

# 06 PROJETS ÉLIGIBLES



## A. SOUTIEN AUX TOURNÉES

### *En Afrique*

**Tournées d'artistes, groupes ou compagnies africaines comprenant :**

- au minimum 5 dates pré-réservées ;
- dans au moins 3 pays différents, hors du pays de résidence de l'artiste, des groupes ou compagnies.

*Les dates organisées dans le pays de résidence de l'artiste, des groupes ou compagnies africaines ne sont pas éligibles.*

### *En Europe*

**Tournées d'artistes, groupes ou compagnies africaines comprenant :**

- au minimum 3 dates pré-réservées ;
- dans un ou plusieurs pays européens.

## B. SOUTIEN À LA PROGRAMMATION

### Festivals ou manifestations culturelles en Afrique ou en Europe programmant :

- au minimum 3 équipes artistiques ;
- issues d'au moins 3 pays africains différents.

*Les artistes, groupes ou compagnies issus du pays où a lieu le festival ou la manifestation culturelle ne sont pas éligibles.*

### LES PAYS ÉLIGIBLES

#### Liste des pays d'Afrique subsaharienne éligibles, par région :

##### *Afrique de l'Ouest*

- Bénin
- Burkina Faso
- Cap-Vert
- Côte d'Ivoire
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Liberia
- Mali
- Niger
- Nigeria
- Sénégal
- Sierra Leone
- Togo

##### *Afrique centrale*

- Cameroun
- République centrafricaine
- Tchad
- Congo-Brazzaville
- République démocratique du Congo
- Gabon
- Guinée équatoriale
- Sao Tomé-et-Principe

##### *Afrique australe*

- Afrique du Sud
- Angola
- Botswana
- Eswatini
- Lesotho
- Namibie

##### *Afrique de l'Est*

- Burundi
- Comores
- Djibouti
- Érythrée
- Éthiopie
- Kenya
- Madagascar
- Malawi
- Maurice
- Mozambique
- Ouganda
- Rwanda
- Seychelles
- Somalie
- Soudan du Sud
- Tanzanie
- Zambie
- Zimbabwe

## Liste des États membres de l'Union européenne :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède

# 07 DISCIPLINES CONCERNÉES

**L'appel est ouvert à l'ensemble des disciplines du spectacle vivant et des musiques, notamment :**

- théâtre ;
- danse ;
- performance ;
- marionnette ;
- cirque ;
- arts de la rue ;
- musiques.



# 08 CRITÈRES DE SÉLECTION

## LES PROJETS SERONT NOTAMMENT ÉVALUÉS SUR :

- leur contribution à la circulation des créations africaines ;
- la qualité artistique des propositions ;
- la pertinence du projet de diffusion ;
- la faisabilité technique et financière ;
- la qualité des partenariats mobilisés ;
- l'impact attendu en matière de visibilité et de développement professionnel ;
- la capacité à toucher de nouveaux publics.

## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA ACCORDÉE AUX PROJETS :

- se distinguant par leur originalité, leur ancrage dans leur contexte et la singularité de leur démarche ;
- favorisant les collaborations durables ;
- soutenant les jeunes générations ;
- valorisant les scènes émergentes ;
- intégrant une démarche écoresponsable ;
- prenant en compte les enjeux d'inclusion et d'accessibilité.

# 09 PROCESSUS DE SÉLECTION

## LA SÉLECTION SE DÉROULERA EN PLUSIEURS ÉTAPES :

- Vérification de l'éligibilité de la candidature ;
- Évaluation complète des candidatures par les assesseurs ;
- Examen des candidatures par une commission de sélection composée des représentants d'Expertise France, de l'Institut français, de l'équipe projet et d'experts indépendants.

**Les résultats seront communiqués par courrier électronique aux candidats.**

# 10

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

### LES PROJETS DEVRONT :

- être mis en œuvre en Afrique subsaharienne, dans un pays de l'Union européenne ou sur les deux territoires ;
- se dérouler entre février et décembre 2027.

# 11

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être déposées en ligne sur la plateforme IF Prog, accessible depuis le [site de l'Institut français](#).

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- formulaire de candidature ;
- dossier de présentation du projet (format libre) ;
- budget prévisionnel ;
- calendrier de mise en œuvre ;
- cadre logique ;
- déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêt.

### DOCUMENTS MIS À DISPOSITION

- modèle de contrat de subvention.

### LANGUE DE LA CANDIDATURE

- les candidatures devront être soumises en français ou en anglais.

### CONDITIONS ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES

- L'utilisation des modèles fournis dans le cadre de l'appel à projets est obligatoire pour l'ensemble des documents demandés. Tout document transmis dans un autre format pourra être considéré comme non conforme.
- Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les modalités de dépôt indiquées dans l'appel à projets sera jugée inéligible.
- Des documents administratifs et financiers complémentaires pourront être demandés aux structures sélectionnées au moment de la contractualisation.

# 12

## CALENDRIER

ÉTAPE	DATE
Ouverture de l'appel	9 juillet 2026
Webinaire d'information	16 juillet 2026 à 16h (GMT+2)
Clôture des candidatures	30 septembre 2026 à 23h59 (GMT+2)
Commission de sélection	Décembre 2026
Annonce des résultats	Janvier 2027
Mise en œuvre des projets	Février – décembre 2027

# 13

## INFORMATIONS ET CONTACT

### FOIRE AUX QUESTIONS

[Site internet de l'Institut français](#)

### CONTACT

[connectandcreate@expertisefrance.fr](mailto:connectandcreate@expertisefrance.fr)

### INSCRIPTION AU WEBINAIRE D'INFORMATION



Pour s'inscrire, scanner le QR code ou cliquer sur le lien :  
<https://forms.gle/SQ1RFGHQoNmFScUy9>

#### IMPORTANT : Usage de l'IA

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle est autorisée pour la préparation des dossiers d'appels à candidature ou d'appels à projets, sous réserve de veiller à ce que chaque dossier conserve son originalité et son identité propre. Les candidatures sont appréciées pour la qualité de leur réflexion, leur authenticité et la singularité de la démarche portée par les candidats.